

# Si j'étais le premier ministre...

## *Proposition de réponse à Thierry Mandon*

Je ne suis pas le premier ministre et n'ai en commun avec lui que l'âge et donc une part d'expérience. Jamais je n'ai eu l'envie ou l'ambition, que je crois pourtant respectable, de devenir un professionnel de la politique mais, bien que je ne sois qu'un simple citoyen, les questions posées publiquement par mon député au premier ministre m'interpellent aussi.

Voilà pourquoi j'ai voulu prendre le temps de réfléchir à ce que je répondrais si j'étais à la place de Jean-Marc Eyrault ou si j'étais chargé de rédiger sa réponse. J'ai essayé de faire l'effort de raisonner comme si je partageais ses choix politiques avec toutes les limitations que cela impose. J'ai construit ma réponse non pas pour dire ce que, selon moi, un gouvernement authentiquement au service de la population devrait faire, mais juste ce qu'un « honnête homme » devrait répondre à Thierry Mandon. En ne m'appuyant que sur les textes signés ou ratifiés par l'actuel gouvernement.

Mais d'abord, quelles sont ces questions ? Pour tous ceux qui ne consultent pas en permanence le site Internet de l'Assemblée Nationale, les voici :

*M. Thierry Mandon interroge M. le Premier ministre sur la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites sur son contenu et ses modalités d'application.*

*Cette circulaire amène plusieurs questions relatives à des aspects contradictoires et plus généralement nécessite des précisions sur la politique voulue par l'État en direction de ces campements et des personnes qui les occupent. L'objectif assigné à l'intervention de l'État est de « dégager pour les personnes présentes dans ces campements des solutions alternatives ».*

*Cette circulaire s'inscrit donc dans une logique de démantèlement des camps par décision de justice ou autres dispositions (arrêtés...). Dans le même temps, le 3e paragraphe de la circulaire relatif à l'accompagnement des occupants de ces camps insiste sur l'importance des moyens d'insertion en matière de scolarisation, sanitaire, d'hébergement et d'accueil, d'insertion professionnelle, qui doivent être déployés en direction de ces populations.*

*Quelle est la cohérence entre l'objectif explicite visant au démantèlement des camps et les moyens visant à l'intégration des populations ?*

*Par ailleurs, dans la mise en œuvre de ces dispositions, il est évoqué que les préfets sont invités à s'appuyer sur les acteurs locaux.*

*Or certains rencontrent d'ores et déjà de très grandes difficultés dans l'exercice de leurs fonctions dans les secteurs sanitaires, de l'hébergement, de l'emploi...*

*Est-on sûr que cette demande supplémentaire soit réalisable ?*

*Enfin, quel doit être le comportement du Préfet quand il ne peut disposer des moyens dont la circulaire fait état ?*

*Ainsi, par exemple, comment l'État peut-il engager une enquête sociale quand le Conseil général ne met pas à disposition les moyens dont il dispose ?*

*Plus généralement, il demande s'il est prévu de préciser le cadre et les lignes directrices du Gouvernement dans ce domaine.*

Si j'étais le premier ministre et que Monsieur Thierry Mandon me pose les mêmes questions que celles qu'il vient de poser à Jean-Marc Ayrault, voilà donc ce que je lui répondrais....

Monsieur le député,

Vous m'interrogez sur *"la cohérence entre l'objectif explicite visant au démantèlement des camps et les moyens visant à l'intégration des populations"*. J'espère, monsieur le député, que c'est bien le manque de moyens que vous trouvez incohérent avec l'objectif de démanteler ces campements illicites et non l'objectif d'intégration lui-même.

En effet, ces campements illicites n'existent que parce que les migrants qui les habitent n'ont pas trouvé les moyens de vivre plus dignement dans notre pays. Ce n'est pas par choix qu'ils vivent dans cette extrême précarité mais faute d'une autre solution.

Des démantèlements de camps ont déjà eu lieu sans qu'ils s'accompagnent de mesures réelles d'intégration. Cela a conduit les habitants de ces habitats de fortune à aller reconstruire un peu plus loin un autre campement tout aussi illicite et encore plus misérable que le précédent. Le démantèlement sans intégration n'aboutit qu'à disperser la misère en l'approfondissant. Cela ne peut pas constituer un objectif pour un responsable politique honorable.

Je vous rappelle que, d'une façon générale notre pays s'est engagé à travailler à l'intégration de tous les européens vivant sur son territoire :

*En phase avec l'objectif de réduction de la pauvreté fixé dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et la déclinaison nationale de cet objectif, la France poursuit une politique visant à garantir l'inclusion sociale des personnes les plus vulnérables. Cette politique bénéficie aux citoyens européens, quelle que soit leur origine<sup>1</sup>.*

J'interprète donc votre question ainsi : Avons-nous les moyens d'intégrer ces populations afin de permettre ensuite le démantèlement des camps illicites ?

La suite de votre questionnement va dans le même sens, vous évoquez la faiblesse des moyens dont disposent les acteurs locaux. Je pense que vous évoquez ainsi les diverses collectivités locales mais aussi les associations et

---

<sup>1</sup> Stratégie du gouvernement français pour l'inclusion des Roms dans le cadre de la communication de la Commission du 5 avril 2011 et des conclusions du Conseil du 19 mai 2011 ( page 2)

organismes qui travaillent dans "les secteurs sanitaires, de l'hébergement, de l'emploi"<sup>2</sup>.

Avant de répondre plus précisément à cette question, je voudrais vous rappeler que notre pays a déjà connu une situation similaire ou, plutôt que similaire, je devrais écrire, bien pire. Il s'agit des années soixante où autour de Paris existaient des campements illicites que l'on n'hésitait pas alors à appeler des bidonvilles et qui rassemblaient parfois plus d'une dizaine de milliers de migrants. On se souvient encore de celui de "la Folie" à Nanterre et de celui de Champigny sur Marne. Ce dernier a rassemblé jusqu'à 15000 "habitants" pour la plupart originaires du Portugal.

Le parallèle est tentant. Les bidonvilles actuels sont, c'est heureux, beaucoup plus petits mais les hommes et les femmes qui les ont construits ont, de la même façon que les portugais des années soixante, quitté leur pays poussé par la misère. Ils parlent souvent le roumain qui est une langue latine comme le portugais. Leurs traditions religieuses sont tout aussi chrétiennes. Ils sont Européens.

Dans ces bidonvilles des années soixante, la vie était dure pour les portugais, dure aussi pour les algériens qui, en plus, étaient victimes de persécutions et de tracasseries liées à la guerre d'Algérie.

Pourtant leurs enfants étaient scolarisés normalement, au côté des autres enfants des villes où se trouvaient ces bidonvilles. Ces baraquements ont été peu à peu rasés mais, à chaque fois, leurs habitants ont été relogés, soit en HLM, soit dans des cités de transit, certes encore précaires, mais qui avaient l'avantage d'être chauffées, de disposer de l'électricité et de l'eau. Ils n'étaient plus obligés d'aller s'approvisionner chaque jour à une fontaine publique<sup>3</sup>.

La richesse produite dans notre pays n'a cessé d'augmenter, au point que "aujourd'hui le volume annuel de consommation par personne est trois fois plus élevé qu'en 1960"<sup>4</sup>, le PIB par habitant a, lui, quadruplé et, ce que nos parents ont réussi à réaliser alors pour des dizaines de milliers de personnes, nous ne serions pas capables de le faire aujourd'hui, pour quelques centaines ? Vous admettez facilement, monsieur le député, que ce serait un étrange paradoxe même si cette évolution positive est stoppée depuis 2008 à la suite de la crise financière que vous connaissez. Avec trois fois plus de moyen, on ne pourrait pas intégrer des dizaines de fois moins de personnes ?

Car, que veut dire intégrer ? Il ne s'agit pas de faire de chaque habitant de ces creusets de misère des français parfaits, parlant la langue sans accent, mangeant du camembert et portant béret. Il s'agit de faire pour eux ce que nous avons réussi à faire dans les années passées pour les centaines de milliers de migrants, venus pour l'essentiel d'Afrique et d'Asie : leur permettre de vivre dignement dans notre pays, en bonne santé, correctement logés, avec un travail et, j'ajouterai, l'espoir pour leur enfants d'un avenir meilleur grâce à l'éducation.

---

<sup>2</sup> Sixième phrase de la question posée au premier ministre.

<sup>3</sup> On peut se faire une idée de cela en lisant la bande dessinée « demain, demain » de Laurent Maffre et Monique Hervo. Acte Sud

<sup>4</sup> Cinquante ans de consommation en France INSEE 2009.

Notre pays est riche de ces fils et filles d'immigrés devenus aujourd'hui pour certains artistes, chercheurs, chefs d'entreprise, ministres et parfois, comme vous, députés. D'autres sont simplement devenus... Français. Pour le meilleur comme pour le pire.

Vous l'avez bien compris, c'est bien cela l'intégration visée puisque vous évoquez dans votre question écrite *"les difficultés [...] dans les secteurs sanitaires, de l'hébergement, de l'emploi"*

Au passage, je note que vous n'évoquez pas la question de l'éducation, pourtant cruciale. Sans doute est-ce parce que, comme moi, vous pensez que notre Education Nationale est capable de donner à ces enfants l'éducation à laquelle ils ont droit, même si nos concitoyens enseignants doivent faire preuve de beaucoup de talents et d'énergies suite aux coupes budgétaires passées.

Sans doute me diriez-vous qu'il y a une différence énorme avec la situation des années soixante : les habitants des bidonvilles de l'époque trouvaient facilement du travail car le chômage était très faible.

C'est vrai et j'ajouterai même que l'amélioration de la productivité du travail dans notre pays est telle que nos entreprises ont besoin d'une main d'œuvre qualifiée alors que les habitants des bidonvilles actuels sont souvent dépourvus de formation professionnelle.

C'est vrai et dire que l'on peut régler ce problème facilement serait, au minimum, d'une grande naïveté. Néanmoins, les migrants qui sont venus chez nous il y a une dizaine d'années n'étaient pas plus qualifiés, ils ont pourtant largement réussi à s'intégrer même s'il reste encore bien des problèmes. En tout cas, ils ne vivent pas, dans leur immense majorité, dans des cabanes au bord des routes..

L'intégration est un travail de longue haleine, qui ne cessera jamais car, l'histoire nous l'enseigne, les migrations humaines n'ont jamais cessé d'être et ne cesseront sans doute jamais, depuis qu'un de nos très lointains ancêtres a quitté son Afrique natale, ou, plus près de nous, depuis que Jules César est entré en Gaule pour s'opposer à la migration des Helvètes vers l'Aquitaine. L'homme a conquis la planète en ne cessant jamais de migrer. Interdire toute migration, toute émigration, toute immigration est un rêve de dictateur fou.

En sens inverse, nos concitoyens partis au Canada ou en Louisiane se sont aussi intégrés à leurs nouveaux pays. Aujourd'hui encore plus d'un million de français ont choisi de vivre à l'étranger. Comment réagirions-nous si nous apprenions qu'ils doivent y vivre dans des bidonvilles, sans eau, sans électricité, sans scolarité ? Nos voisins espagnols et portugais vivent aujourd'hui une nouvelle vague d'émigration. A cause de la crise économique et des plans d'austérités, chaque mois, c'est par milliers qu'ils choisissent de s'exiler vers l'Argentine et Cuba pour les uns, le Mozambique, l'Angola et le Brésil pour les autres. Parce que ces pays en croissance leur proposent de meilleures perspectives d'avenir. Partiraient-ils si leur seul avenir était celui des favelas ?

Dans notre pays en crise, j'en conviens avec vous, l'intégration est devenue plus difficile et les pouvoirs publics ne disposent pas de moyens illimités.

Il est toutefois une première étape dans l'intégration qu'il est possible de réaliser sans presque aucun moyen, c'est celle du respect : faire que chacun de ces migrants soit respecté, reconnu comme notre égal en humanité. Cela suppose de s'opposer à tous les propos xénophobes, d'où qu'ils viennent, de s'opposer à tous les clichés sur les uns et les autres. De même que les salariés français ne sont pas tous des alcooliques qui ne travaillent que trois heures par jour, les roms, par exemple, ne sont pas tous des voleurs de poule ou de poussettes.

Lutter contre les préjugés n'est pas seulement une question d'éthique et de justice, c'est avant tout traiter les migrants comme tout le monde : selon "le droit commun", en réprimant leurs délits tout comme on réprime les délits des français. Mais en leur donnant aussi les mêmes droits reconnus par notre constitution et les traités internationaux que notre pays a signés : Droit à l'éducation, droit à la santé, droit au logement et même "droit de travailler" pour reprendre la formulation du traité de Nice.

Tel est, monsieur le député, en cette affaire, votre premier travail et le premier travail de vos collègues députés mais aussi sénateurs, conseillers généraux, maires et même conseillers municipaux : assurer le respect de ces hommes et de ces femmes et assurer aussi le minimum vital indispensable à leur dignité.

Voilà pourquoi, monsieur le député, je ne comprends pas comment, dans la commune où vous fûtes maire, on a pu refuser la scolarisation à des enfants, on refuse de ramasser des ordures ménagères et l'on encourage la minorité la plus xénophobe de la population à s'opposer aux droits des migrants. Pire, on l'invite par voie de tract à définir l'orientation des pouvoirs publics !

Comme le rappelle la circulaire du 26 Aout :

*"Bien évidemment, l'action qui vous est demandée au profit de populations qui n'ont pas, naguère, bénéficié du respect républicain, prend place, avec ses spécificités, dans l'ensemble des politiques que vous conduisez pour les différentes catégories de populations en situation de fragilité. Les partenaires, les personnels mobilisés doivent être bien informés qu'il s'agit là de l'application légitime du principe d'égalité républicaine et non d'une discrimination, fût-elle positive. Nous vous demandons donc d'accompagner d'ores et déjà cette mobilisation de l'assurance, pour les structures et fonctionnaires qui y concourent, de la pleine reconnaissance de l'effort demandé et de l'engagement qui en résulte pour eux. Vous veillerez à la communication sur ces divers aspects"<sup>5</sup>.*

Je crains, monsieur le député que vous-même et votre successeur à la mairie de Ris-Orangis n'aient pas bien assimilé cette partie de la circulaire.

Mais ensuite, je vous invite, monsieur le député, à vous rendre dans les bidonvilles, à rencontrer leurs habitants, à retrousser vos manches et à vous attaquer de front à l'intégration qui est le préalable à la destruction souhaitable des campements de fortune.

Peut être pourriez vous inviter tous ceux que cela concerne à en débattre et à élaborer une stratégie concertée : Invitez vos collègues députés du département,

<sup>5</sup> Circulaire interministérielle du 26 Aout 2012 page 5

le Conseil Général (Au lieu d'en faire un bouc émissaire comme dans votre question), le préfet, les Maires des villes de votre régions, les représentants des collectivités d'agglomération mais aussi les acteurs de terrain : enseignants, chercheurs, associations, collectifs de citoyens faisant un travail de solidarité et d'accompagnement, médecins, représentants des migrants, à un travail collectif de réflexion. Non pas pour produire un énième rapport, mais pour définir une stratégie commune, en écoutant tout le monde, en s'appuyant sur les exemples d'intégration réussie, il y en a. Et pour mettre en œuvre cette stratégie. Cela vous semble impossible ?

Malgré la crise, des moyens ordinaires et d'autres, exceptionnels sont à votre disposition. Ils sont rappelés dans la circulaire interministérielle<sup>6</sup>.

En matière de scolarisation, la circulaire rappelle que *"vous veillerez également à prévoir des actions portant sur les conditions matérielles de scolarisation dans la mesure où elles ont une incidence forte sur la fréquentation scolaire (à titre d'illustration, le transport, la cantine, les fournitures scolaires)."*<sup>7</sup> Autrement dit, le devoir des Maires ne se limite pas à la simple inscription des enfants dans une école, et surtout pas dans une classe de fortune, négation même de toute intégration.

En matière de santé, la circulaire rappelle que vous devez faire appel aux ARS, CCAS et PMI. Si vous estimez que les moyens de ces organismes sont insuffisants pour faire face à la situation de quelques centaines de migrants, alors qu'ils ont déjà en charge la santé de centaines de milliers d'habitants, je suis très inquiet sur ce que serait leur action en cas d'apparition d'une simple épidémie... Néanmoins, si vous pensez que c'est le cas, je vous invite, en tant que législateur à agir rapidement pour que ce scandale cesse.

En matière d'hébergement, la circulaire est plus détaillée. Elle ne demande pas la simple inscription de tous les résidents des camps sur les listes d'attente des logements sociaux, listes déjà trop longues.

Je vous rappelle ce que dit la circulaire : *"l'ensemble des dispositifs mobilisables par les partenaires publics doit être considéré. Il s'agit d'abord de rechercher des réponses aux urgences que vous avez constatées. Il s'agit ensuite de favoriser les parcours d'insertion qui, pour être efficaces, doivent être présentés et expliqués aux intéressés puis, nécessitent que les ménages adhèrent pleinement à ce type de projet et qu'ils soient stabilisés dans des conditions décentes, et accompagnés sur une période temporelle compatible avec l'accès à l'emploi et, in fine, à un logement pérenne.*

*A court terme donc, préalablement à l'évacuation, le recours à l'hébergement d'urgence doit être recherché lorsque cela est nécessaire, adapté aux situations personnelles et possibles en fonction des disponibilités de places que vous recenserez. Une attention particulière doit être portée aux personnes les plus vulnérables. Dans une action plus suivie, l'aménagement d'un site d'accueil provisoire ou d'autres solutions d'hébergement adapté peuvent être envisagés dans certains cas, dans l'objectif de stabiliser transitoirement les personnes concernées pour favoriser leur insertion."*<sup>8</sup>

---

<sup>6</sup> Circulaire interministérielle du 2- Août 2012, page 4 : "Mobiliser les moyens disponibles"

<sup>7</sup> Circulaire interministérielle du 26 Août 2012 , fin de la page 3

<sup>8</sup> Circulaire interministérielle du 26 Août 2012, page 4

S'il faut mettre les points sur les « i » cela se traduit par : Vous ne jetez pas les gens sur le trottoir, vous cherchez des solutions provisoires ou pérennes à leur problèmes de logement. Mais les solutions provisoires devront aboutir ensuite à des solutions pérennes.

Cela semble une évidence dès lors qu'on se fixe pour objectif l'insertion mais pourtant cela ne fut pas toujours le cas car, comme le rappelle la circulaire il s'agit souvent "*de populations qui n'ont pas, naguère, bénéficié du respect républicain*"<sup>9</sup>. Doux euphémisme diraient certains.

Reste le difficile problème de l'emploi. Il est particulièrement ardu pour les populations rom originaire de Roumanie ou de Bulgarie, pays membres de l'Union Européenne mais pour lesquels le « droit commun » de l'Union Européenne tarde à s'appliquer. Contrairement aux autres ressortissants, Belges ou Polonais par exemple, ils n'ont pas les mêmes droits pour travailler en France. Néanmoins, la circulaire le précise, cette situation absurde est en cours de se résoudre. Bientôt, ces citoyens pourront accéder à tous les métiers, comme tous les autres européens.

Cela ne signifie pas, évidemment, qu'ils soient tous aptes à faire tous les métiers. Pour autant je vous renvoie aux mesures proposées par la circulaire du 26 Août. Tout commence par l'examen de la situation de chacun par les services compétents. Ensuite les "*mesures de droit commun de l'emploi*"<sup>10</sup> doivent être mises en œuvre. Je sais bien que la situation de l'emploi se dégrade dans notre pays mais, puisque vous parlez de manque de moyens, je vous demande seulement d'utiliser les moyens qui existent déjà en les ouvrant à ces populations.

Comme vous le voyez, monsieur le député, je n'ai pas de solution miracle à vous proposer. Je vous invite juste à appliquer correctement la circulaire qui vous pose problème. Et ne pas commencer par dire « c'est impossible » avant d'avoir essayé de l'appliquer. De ne pas vous retrancher derrière un manque de moyens – que je constate comme vous – pour ne pas commencer par faire ce qui est possible. Faire autrement reviendrait à opposer démantèlement et intégration, à accroître encore la misère de ces populations de migrants et à amplifier le problème en le déplaçant, au mieux, de quelques kilomètres.

Je vous encourage aussi à expliquer à votre ami et collaborateur Monsieur le Maire de Ris-Orangis qu'il se fourvoie en se mettant en marge de la loi et en s'appuyant et en encourageant les réflexes xénophobes d'une minorité.

Vous avez la chance, monsieur le député, d'avoir, au côté des migrants, de nombreuses associations qui sont prêtes à apporter leurs expériences, leur savoir-faire, leur imagination. Faites appel à eux et ne les traitez pas en adversaires. Prenez l'initiative de constituer un rassemblement permanent avec eux et tous les autres acteurs que j'ai évoqués précédemment. Invitez les à retrousser leurs manches et à aborder de face l'objectif de l'intégration de tous les migrants qui sont aujourd'hui présents dans les campements de fortunes,

---

<sup>9</sup> Circulaire interministérielle du 26 Août 2012, page 5

<sup>10</sup> L'expression « droit commun » figure 6 fois dans la circulaire interministérielle du 26 Août 2012, elle rappelle que l'intégration passe par le fait de considérer les migrants de la même façon que les Français.

bidonvilles précaires, habitats de misère afin de pouvoir leur proposer à tous un avenir digne. Faites de cet objectif le votre.

Alors, mais alors seulement, l'action des bulldozers sera saluée comme il se doit par tous, comme la conclusion d'un travail exemplaire, comme la fin d'une situation qui fait honte à notre si riche pays.

Si j'étais le premier ministre, voilà ce que j'aurais répondu au député Thierry Mandon.

L'avenir nous dira si, par delà leurs orientations politiques, les hommes politiques qui entendent nous représenter et agir pour le bien public sont, ou non, effectivement des « honnêtes hommes ».

Jean-Pierre Gaillet